



Assemblée

Distr. générale

18 mai 2020

Français

Original : anglais

Vingt-sixième session

Kingston, 27-31 juillet 2020

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982

Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982

Note du Secrétaire général

1. L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins est invitée à prendre note du fait que Hiroshi Onuma (Japon), membre de la Commission des finances, a démissionné avec effet au 31 mars 2020. M. Onuma avait été élu membre de la Commission par l'Assemblée à sa vingt-deuxième session, pour un mandat de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2017 et prenant fin le 31 décembre 2021 (voir [ISBA/22/A/14](#)).

2. Le paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 dispose qu'en cas de décès, d'empêchement ou de démission d'un membre de la Commission des finances avant l'expiration de son mandat, l'Assemblée élit pour achever le terme du mandat un membre appartenant à la même région géographique ou au même groupe d'États.

3. Dans une note verbale datée du 24 avril 2020, la Mission permanente du Japon auprès de l'Autorité internationale des fonds marins a informé le Secrétariat de l'Autorité que Shoko Fujimoto était proposée comme candidate pour pourvoir le siège laissé vacant par M. Onuma à la Commission jusqu'au terme du mandat de ce dernier,

* [ISBA/26/A/L.1](#).



soit le 31 décembre 2021. Le curriculum vitæ de M^{me} Fujimoto est joint en annexe à la présente note.

Annexe

Curriculum vitae*

Shoko Fujimoto (Japon)

Directrice adjointe de la Division des politiques relatives à l'Organisation des Nations Unies et de la Division des sanctions relatives à l'Organisation des Nations Unies du Bureau de la politique étrangère, Ministère japonais des affaires étrangères

Expérience professionnelle

- Directrice adjointe de la Division des politiques relatives à l'Organisation des Nations Unies et de la Division des sanctions relatives à l'Organisation des Nations Unies (depuis 2017)
- Directrice adjointe de la Division de la planification et de l'administration relatives à l'Organisation des Nations Unies (2014-2017)
- Directrice adjointe de la Division de la maîtrise des armements et du désarmement (2011-2014)
- Première secrétaire de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (2007-2011)
- Division des droits de l'homme et des affaires humanitaires (2005-2007)

Participation à des réunions et conférences internationales

Organisation des Nations Unies

Assemblée générale (dont la Cinquième Commission et la Troisième Commission)

Conseil de sécurité

Conseil économique et social (dont le Comité du programme et de la coordination et la Commission du développement social)

Conseil des droits de l'homme

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Comités préparatoires de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2015

* La version originale des curriculum vitae n'a pas été revue par les services d'édition.